

sacres. On assure que les dépêches consulaires confirment le danger. L'émigration tend à recommencer. Les Druses dans l'Asie menacent de représailles implacables, si Foad Pachà fait exécuter les condamnés.

Turin, 10 mars.

Rome, 9 mars.—Le discours du prince Napoléon a produit ici un grand enthousiasme. Rome prépare une souscription, afin de faire une démonstration de gratitude vis-à-vis du prince.

L'Opinion prétend qu'il n'est pas vrai que des négociations aient été ouvertes pour un accord avec le gouvernement pontifical. Les tendances actuelles de la cour de Rome tendent tout au contraire à l'isolement.

LA MINERVE.

Samedi matin 6 Avril 1861.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE.

POUR "LA MINERVE."

Québec, 3 avril 1861.

Le parlement a recommencé, hier, ses travaux, à 3 h. de l'après-midi : quelques députés ne sont pas encore de retour au siège du gouvernement, mais ils ne tarderont pas sans doute à revenir prendre place où le devoir les appelle.

Tous les nuages qui pouvaient faire redouter la tempête sont aujourd'hui dissipés : les luttes ardentes, les attaques acrimonieuses ne repaîtront plus, sans doute, dans le cours de cette session.

L'opposition a essayé ses forces ; elle a fait jouer contre le ministère tous les ressorts de son éloquence ; cependant elle a échoué. Conservatrice elle-même elle espère de succès : Les uns disent oui, les autres non ; j'ignore moi-même quels peuvent être les dessous secrets des hommes d'Etat de la gauche, mais il est un point sur lequel je n'hésite aucun doute, le voici : tous les moyens propres à embarrasser la marche de l'administration, l'opposition les saisit avec l'empressement du malheureux qui dévore, avec avidité, le morceau de pain qu'on lui présente. Je suis persuadé, d'ailleurs, que la victoire restera au gouvernement, mais, à mes yeux, le ciel n'est pas sans nuages, et l'orage pourrait bien éclater à l'heure, où nous serions sans appréhension et sans crainte. Quoiqu'il en soit la position de nos amis est honorable ; ils ont combattu avec vigueur, ils ont résisté avec énergie ; ils ont regardé sans faiblir les déflections et les revirements politiques ; ils ont écouté sans pâlir les menaces de la haine et du fanatisme ; et s'ils ont mérité les reproches d'anciens compagnons, ils ont gagné l'estime et la confiance de tous ceux qui veulent que le Bas-Canada soit maintenu sur un pied d'égalité vis-à-vis de l'autre section.

L'avenir à ses menaces et ses dangers, sans doute ; mais pourquoi l'assombrir davantage ? Tant que l'immense majorité des Bas-Canadiens viendra se ranger autour du drapeau de la patrie et de l'honneur, qu'avons-nous à craindre ? Nous ne sommes plus au temps où la métropole nourrissait à notre égard des sentiments d'injustes méfiances ; non, l'Angleterre a appris à nous connaître. Elle sait bien que le Canadien est loyal ; elle sait bien qu'il aime l'indépendance, qu'il chérit la liberté, mais qu'il est respectueux et soumis à l'autorité.

De ce côté, je ne crois pas me tromper en disant que nul danger n'est à craindre. Du côté du Haut-Canada l'horizon paraît plus sombre, plus menaçant ; mais il n'est tel que par les espérances de succès que les hommes politiques de l'opposition Bas-Canadienne ont données aux agitateurs du clair-gritisme. Je le demande à tous ceux qui ont suivi la conduite du chef même des agitateurs, M. George Brown : pourquoi l'opposition du Haut-Canada n'aurait-elle montré tant de persistance à soulever les préjugés de ses compatriotes en faveur de la représentation basée sur la population ? Parce que M. Dorion s'est toujours montré lâche sur cette question : parce qu'il a avalé sans mot dire, les injures atroces que ses alliés débitaient partout sur le compte des Bas-Canadiens : parce qu'il n'eût jamais le cœur de dire à M. Brown : "Si vous ne cessez cette agitation, je me sépare de vous, il n'y a plus d'union possible entre nous."

Qu'est-ce que M. Brown ? Un homme d'état sans pareil dit l'opposition. Sottise que tout cela ! Cet homme d'état incomparable, n'est qu'un simple aventurier qui pousse sa barque où le conduisent son intérêt et ses espérances du moment. Consultez ses amis les plus intimes, ils ne vous diront pas autre chose. Pour cet homme, le succès est donc la première, sinon l'unique considération. C'est une vérité indéniable qui résulte évidemment d'un examen attentif de sa conduite passée. Si donc, M. Brown a pour suivi si longtemps son projet de représentation basée sur la population, c'est qu'il espérait que cette agitation le porterait au pouvoir. Maintenant sur quoi fonderait-il ces espérances ? Nécessairement sur le concours de M. Dorion et de ses amis. Il connaissait bien lui, la fermeté inflexible de M. Cartier ; il savait bien que jamais il n'accorderait une mesure aussi contraire à l'intérêt de ses compatriotes. Ce n'est donc pas sur lui qu'il comptait : M. Cartier lui eût répondu comme il répondit à M. Foley, lorsque ce dernier affirmait que M. Dorion de-

vait régler cette question : moi je n'ai point de règlement à offrir pour une telle question.

Je dis que le chef de l'opposition Haut-Canadienne n'aurait pu tout ce qu'il y avait de fermeté, de talents et d'énergie dans l'âme de M. Cartier, et je le dis avec certitude, car il l'a déclaré lui-même à quelques uns de nos amis.

Et certes, M. Brown est juge compétent sur ce point. D'ailleurs la chose est évidente : avec la passion, le fanatisme et les préjugés qu'on lui connaît, comment croire que ce factieux sans vergogne, aurait contracté une alliance avec un homme de cœur et de courage qui n'eût point plié le genou devant les ordres de sa volonté tyrannique ? Ce n'est pas un allié, un compagnon d'armes qu'il lui fallait ; c'était un instrument qu'il pût manier à sa guise, et cet instrument, il l'a trouvé dans la personne de M. Dorion.

Eh ! bien, encore aujourd'hui, l'union nous sauvera ! mais point de déflections, point de faiblesses, point de ses paroles timides et craintives qui nourrissent l'espérance dans le cœur des agitateurs. Résistons tous ensemble, et la victoire couronnera nos efforts. Que le passé nous soit une leçon, et gardons-nous des politiciens qui voudraient tout appuyer sur des échecs et des garanties.

La meilleure garantie pour nous, c'est la justice de notre cause, c'est notre patience à résister aux épreuves et aux menaces, c'est l'intelligence des députés de notre province qui savent comprendre que là où est l'honneur, là doit être l'avenir de notre race.

Hier, M. Bureau a présenté une résolution demandant de fixer le taux maximum de l'intérêt. Dans un discours à l'appui de sa proposition, l'hon. député énonça diverses considérations sur la nature du prêt à intérêt, sur la nécessité de restreindre, dans des limites raisonnables, la liberté du commerce de l'argent, etc., etc. Il a cité l'opinion de quelques philosophes de l'antiquité, de quelques théologiens, et de quelques économistes modernes qui ont condamné l'usure comme illégitime et dangereuse pour la société. M. Sicotte s'est bien amusé du discours de M. Bureau et de toutes ses autorités. A vrai dire la chose était amusante ; car l'orateur ne s'est pas exprimé avec cette force qui dénote une grande conviction. En outre, pourquoi ne pas établir, dans sa résolution, le chiffre auquel il serait désirable de fixer le taux maximum de l'intérêt ?

Cette manière de procéder prête aux soupçons, et je ne serais pas étonné de croire que qu'un ami n'affirmerait hier, à propos de ce discours, savoir : que M. Bureau lui-même est opposé aux lois d'usure ; que tout ce qu'il en dit n'est qu'un mot de passe pour les prochaines élections.

La motion de l'hon. M. Thibaut, au sujet de la dissolution de l'Union, a été rayée hier des ordres du jour, du consentement du moteur lui-même. A propos, permettez-moi de vous raconter une petite histoire qui prouve clairement que l'incertitude est de tous les pays comme de tous les siècles. — Quelques personnes qui assistent assidûment aux séances de notre Parlement ne peuvent s'habituer à cette appellation d'honorable dont on fait précéder ici le nom de M. Thibaut. Non point, qu'elles doutent de l'honorabilité de caractère du député de Portneuf, mais elles disent : "qu'il n'a jamais été ministre ; que les journaux de Toronto ont voulu lui jouer un tour en 58 ; qu'elles savent bien à quel s'en tenir là-dessus !"

A quoi sert d'être ministre, lorsqu'il faut compter avec ces mauvais plaisants !...

Québec, 4 avril 1861.

Hier, la Chambre a repris les débats, sur la motion de M. Ferres du 18 courant ; voici la teneur de cette motion :

"Qu'il y ait par l'examen du livre de loi pour la municipalité du township de Granby, dans le comté de Shefford, lors de la dernière élection, que des irrégularités graves ont été commises en rapport avec les entrées faites dans le dit livre de poll, en violation de la loi d'élection et des privilèges de cette chambre."

M. Pope proposa pour amendement, que tous les mots après "que" dans la dite motion, soient biffés, et remplacés par les suivants, savoir : "par les livres de poll et les documents qui les accompagnent, qui sont sur la table du greffier, et qui ont été rapportés à l'occasion de la dernière élection pour le comté de Shefford, il appert que de graves irrégularités ont été commises dans la conduite de la dite élection, et plus particulièrement aux polls des divers townships de Granby, Shefford, Milton, Roxton et Stukely Nord, et du village de Granby, ainsi que dans la confection de la liste des électeurs pour le dit township de Stukely Nord ; et que l'officier rapporteur pour le dit comté, les députés officiers rapporteurs pour les différents townships de Granby, Shefford, Milton, Roxton et Stukely Nord, et pour le village de Granby, et aussi le secrétaire trésorier du dit township de Stukely Nord, soient sommés de comparaître à la barre de cette chambre le dixième jour d'avril courant, pour être interrogés quant à ces apparentes irrégularités."

Les débats sur la question ont été ennuyeux ; pas moins de 12 députés prirent successivement la parole et tâchèrent de faire prévaloir leurs opinions et leurs idées. Plusieurs ne réussirent qu'à embrouiller davantage le point de la discussion qu'il importait d'éclaircir ; d'autres parlèrent sans doute pour prolonger les débats, ou pour prêter à rire à leurs confrères. De ce nombre, est le député de Berthier ; M. Piché devrait choisir le temps opportun pour formuler ses opinions devant la Chambre : à de certaines heures il serait à souhaiter qu'il gardât un profond silence.

Sur motion de M. McGee, la Chambre a nommé un comité chargé de prendre en considération l'Administration plus efficace du service de l'immigration ; ce comité est composé de M. McGee, l'hon. M. Sidney Smith, l'hon. M. Allen, l'hon. M. Loranger, et MM. Meagher, Dawson, Bureau, Bell, Robinson, Cameron et McKeller.—le quorum devant être de cinq membres.

Québec, 4 avril.

J'ai lu dans le *Pays* du 2 courant, un article éditorial où le rédacteur démocrate de la feuille démocratique s'efforce de justifier par des arguments et des raisonnements pitoyables la déflection de MM. Sicotte et Loranger. Voici donc la position clairement dessinée : le premier journal oppositionniste du Bas-Canada prend dans ses mains la défense de deux députés qu'il avait jusque là traînés dans la boue. Il n'y a que quelques semaines encore, ce même journal lançait à la figure de M. Loranger une de ses dégoûtantes injures que lui seul sait dire ; aujourd'hui c'est lui qui le défend ! Eh ! bien, laissez-moi vous poser franchement la question : qu'y avait-il de commun entre vous et le député de Laprairie, jusqu'à l'ouverture de cette session ? Les antécédents, les principes, les doctrines, les aspirations, les sentiments ? Regardez vous-même, M. l'écrivain du *Pays*.

Lorsque vous demandiez à la Providence d'éloigner ce même homme des cercles de votre parti, vous étiez conséquents avec votre passé et celui de M. Loranger : vous le sentiez vous-même alors ; il y a un an même entre cet homme et le parti auquel vous appartenez.

Aujourd'hui, c'est vous qui prenez sa défense ; vous l'acceptez comme un ami, comme un frère, comme une étoile digne de figurer dans l'immortelle phalange rouge ! Comment s'est opérée cette réunion, cette alliance lamentable ? Eh ! bien, c'est ce secret que nous avons recherché. J'ai tâché de soulever le voile derrière lequel devait se cacher tant de sacrifices d'amour propre, tant d'abnégation, tant de honte ! N'avez-vous pas le droit de le faire ?

Vous avez commis une bêtise, M. l'écrivain ; au lieu de prendre cette position vis-à-vis de M. Loranger, vous auriez dû garder le silence. Ne sentez-vous pas que vous le perdez avec vos douceurs et vos flatteries ?

Ajoutez à ce reproche l'égard de MM. Sicotte et Loranger : Qu'on lise le *Pays* et l'on verra si, dans l'abandon, j'ai été injuste, en parlant de déflection.

Le mot est trop fort, disent quelques uns de nos amis ; je pose encore une fois la question : l'alliance qui existe actuellement entre le *Pays* de Montréal et les Hons. MM. Sicotte et Loranger pouvait-elle être consommée sans une déflection de la part de ces derniers ? Non ; quelqu'un a dû renier son passé, renier les traditions de son parti. Est-ce le *Pays* ? Lisez son article et voyez comme il insulte grossièrement tous les hommes qui marchent dans nos rangs. Qui donc, alors ? Que le public réponde !

Je ne sens pas la nécessité de défendre nos amis contre les plates accusations que contient le même article : l'écrivain se trahit lui-même, par tant de haine et de fiel. D'ailleurs, qu'ils prennent garde que le même numéro où ils sont représentés comme des esclaves ou des idiots, renferme un élogé ébouriffant de l'intelligence, du cœur et du patriotisme du député de Berthier. ... et tous se consolent de n'avoir pas été rangés dans la dernière catégorie, à côté de M. Piché.

Le *Pays* propose de mettre à l'épreuve MM. Sicotte et Loranger d'un côté et vingt-deux des députés ministériels du Bas-Canada, de l'autre, pour voir si ces derniers en usant leurs talents et leurs connaissances pourraient faire sur les affaires du pays un rapport capable de soulever la comparaison avec celui qui sortirait de la plume de MM. Loranger et Sicotte.

Eh ! bien, franchement, je serais curieux de connaître le résultat d'une telle expérience. Quant à moi, je suis persuadé que le rapport de chacun de ces 22 honorables députés mentionnés dans l'article du *Pays*, contiendrait autant d'idées pratiques, autant de renseignements exacts que celui de M. Sicotte ou de M. Loranger. Qu'on s'en tienne bien ! le ne s'agit ni de théorie, ni d'utopie politique, ni d'une œuvre oratoire, il est question d'un travail où chacun pourrait apporter la somme d'expérience qu'il a acquise.

Je suis loin de voter à l'extrême, me, tous les députés de cette Chambre qui n'ont pas été dotés par la nature du talent de manier la parole avec grâce et facilité. Souvent, il y a beaucoup d'intelligence, beaucoup de bons sens pratique chez cet humble cultivateur qui n'a jamais vu les galeries par ses accents patriotiques, mais qui sent bien, par exemple, tout ce qu'il y a de faux, tout ce qu'il y a de vide au fond de ces périodes sonores qui flatteraient l'oreille, sans rien laisser à l'esprit.

Laissez-moi citer une phrase de cet étrange article.

"Mais c'est le député qui a posé MM. Sicotte et Loranger à se ranger dans l'opposition ?—Et si nous disions que c'est le député du chef, la déapprobation des actes, et le mépris des doctrines que diriez-vous ? Vous avez belle grâce, en vérité, à parler de député chez les autres, quand nous ne voyons chez vous que corruption, vénalité et incapacité ! Et puis vous parlez de trahison ! Pourquoi ? parce que deux hommes qui ont marché avec nous, vous jugiez dorénavant indignes de leur confiance ? Ah ! mais c'est qu'ils vous connaissent à fond ! C'est qu'ils se sont convaincus que

vous n'aviez aucune valeur, ni comme individus, ni comme parti ?

Mais vous voulez donc ruiner entièrement ces deux hommes dans l'opinion publique ? De grâce, si vous avez en eux la confiance que vous leur témoignez dans cet article, ne commettez donc point la gaucherie d'insinuer à l'oreille de leurs constituants qu'ils sont dévoués désormais corps et âme, à votre parti ! Ne nous donnez donc pas à soupçonner qu'ils ont rejeté les doctrines de notre parti, pour embrasser les vôtres, car vous détruisez du coup toute l'influence, tout le prestige que leurs noms pourraient exercer encore dans le public. Vous nous trouvez injustes à leur égard parce que nous parlons de déflection et vous les dépeignez comme des traitres ! Fi ! donc de vos flatteries ! elles tuent ces deux hommes qui excitent aujourd'hui chez vous tant d'estime et de sympathies.

Encore un mot, M. l'écrivain, et je termine. Dans votre article, vous insultez 27 députés qui ont bien votre intelligence, et qui vous sont infiniment supérieurs sous le rapport des qualités du cœur ; vous insultez 27 comités du Bas-Canada qui ont choisi pour représenter leurs intérêts en Chambre, ces mêmes hommes auxquels vous déniez toutes facultés intellectuelles ou morales ; vous insultez donc la portion la plus considérable de vos compatriotes, pour le plaisir insigne d'élever les talents et la réputation de deux hommes qu'hier, encore, vous traîniez dans la boue. Que vous semble maintenant d'une telle conduite ? N'est-ce pas que vous avez commis une pitoyable bêtise ? Encore une fois, je n'écris pas ces lignes pour défendre nos amis ; contre vous, M. l'écrivain, le silence est leur meilleure défense.

Dans un autre article, à l'adresse de "La Minerve" et de l'hon. M. Morin, vous écrivez la phrase suivante :

"Allons donc, ce que l'on dit serait-il vrai, que depuis le commencement de la présente session, M. Cartier estime tant M. Morin et ses services, qu'il l'a fait associer brutalement, un jour que M. Morin voulait élever l'opposition dans une brillante improvisation !"

Je ne pensais pas, M. l'écrivain, que vous descendriez jusqu'à faire de votre journal le véhicule des petits mensonges qui enrichissent les rapports d'un certain correspondant parlementaire. L'ère Nouvelle, le Courrier de St. Hyacinthe, la Reforme, et quelques autres feuilles ejusdem farinae ont recueilli avec empressement ce canard stupide, mais je pensais que votre journal avait un caractère sérieux et que vous teniez un peu mieux à lui conserver ce caractère.

Je n'ai pas besoin de vous dire que la chose est fautive en tous points ; vous le savez vous-même, M. l'écrivain, et c'est, sans doute, pour cette raison que vous la reproduisez sous une forme hypothétique.

Nos amis d'hier jugés par leurs amis d'aujourd'hui.

Etrange vicissitude des choses humaines, c'est le *Pays* qui se fait l'avocat officieux de MM. Sicotte et Loranger attaqués par la Minerve ! Qui se serait jamais imaginé un tel renversement de fortune ? Qui l'aurait prévu ?

Rien de plus vrai cependant. Nous nous doutions depuis longtemps que l'homme de notre parti le plus détesté par les rouges, le plus haï, était M. Loranger. Le doute n'est plus permis aujourd'hui.

Grand Dieu ! quelle humiliation est comparable à la vôtre, M. Loranger ? Le *Pays* se fait votre défenseur : comprenez-vous ce que cela veut dire ?

Le *Pays* disait de vous, il n'y a pas un mois, en relevant l'erreur du *Mirror* qui vous mettait déjà, à cette époque, au nombre des députés envoyés en chambre, par les voix du parti rouge : "Dieu préserve toujours l'opposition d'une telle infamie, disent nos amis du comté de Laprairie, et nous ajouterons ainsi soit-il." Et plus loin : "Le *Pays* n'a jamais, Dieu nous en garde, défendu les fourberies de M. Loranger que l'on pourrait comparer à celles de Scapin, si elles n'étaient pas d'un caractère aussi grave et aussi compromettant qu'elles le sont pour le Bas-Canada. Le *Pays* a toujours considéré M. Loranger comme un homme faux et servile ; il ne nous a jamais fourni l'occasion de changer notre opinion à son égard."

Vous êtes plus heureux aujourd'hui, car le *Pays* fait votre éloge. Il affirme que vous n'avez pas trahi votre parti, que vous avez plus de patriotisme que M. Cartier, plus de cœur que M. Cartier, plus de tête que M. Cartier et plus de convictions que M. Cartier. Comprenez-vous ce que cela veut dire ?

Le *Pays* vous insulte depuis dix ans. Depuis dix ans, il ne cesse de vous représenter comme un homme sans cœur, sans principes, sans convictions, sans patriotisme, comme un homme vendu et toujours à vendre, un caméléon politique. Aujourd'hui, c'est à dire, depuis huit jours, vous avez plus de cœur, plus de principes, plus de convictions, plus de patriotisme, plus d'honnêteté à vous seul que la majorité de la représentation Bas-Canadienne. Comprenez-vous ce que cela veut dire.

Ecoutez parler le *Pays* :

"Si MM. Sicotte et Loranger avaient été dans l'opposition et fussent passés de votre côté, quels cris de triomphe sur l'affaiblissement de l'opposition et l'acquisition de force au ministère !"

Maintenant qu'ils ont fait exactement le contraire et qu'ils vous ont laissé parer, vous ne représentez plus ni l'intelligence, ni les intérêts bien compris du pays, ce fait ne prouverait-il pas, par hasard, quelque chose contre vous ?

Henri IV disait à son premier ministre, un jour : "Sully, mon ami, la religion est bien malade, les médecins l'abandonnent." Pourquoi la séparation de deux hommes, les plus forts que vous eussiez, ne signifierait-elle pas aussi que vos doctrines et votre parti sont aussi malades que la religion de Sully ?

Est-ce assez méprisant, même sous ce vernis de politesse affectée qui fait aujourd'hui préférer le mot de Henri IV à un certain proverbe bien connu sur l'instinct des rats ? La religion de vos pères est malade, elle est aux prises avec le fanatisme protestant, et c'est parce qu'elle est malade et qu'elle a plus besoin que jamais de votre secours et de votre fidélité que vous l'abandonnez ! d'après le *Pays*. La nationalité Canadienne-française est bien malade, M. Loranger, vous l'abandonnez... en vous séparant de la grande masse de vos concitoyens ! Le parti libéral-conservateur est bien malade, M. Loranger, les ambitieux l'abandonnent ! toujours d'après le *Pays*.

Plus loin le *Pays* ajoute en parlant de l'hon. M. Cauchon dont tout le monde admire la fidélité et le dévouement au parti, aussi bien que la fermeté de caractère et l'élevation d'esprit.

"Nous sommes surpris, néanmoins, de voir M. Cauchon s'attacher aujourd'hui à un char qui coule ; il a d'habitude meilleur instinct que cela !"

Toujours l'instinct des rats ! Le nom de M. Cauchon n'est là que pour la forme. C'est un trait à ricochet.

Les prévisions du *Pays* ne nous alarment pas. Les déflections encore moins, car elles auront l'effet de prouver à ceux de nos compatriotes qui seraient portés à en douter, que M. Cartier est le seul homme qui puisse sauver la nationalité canadienne-française compromise par nos divisions intestines ; que c'est en M. Cartier et dans son parti qu'il faut faire reposer l'unique espoir de salut pour le Bas-Canada ; enfin, que si la politique inique du Haut-Canada triomphe, c'est que nous n'aurons pas donné à M. Cartier toute l'assistance, toute la confiance auxquelles le chef d'une nation a droit, à l'heure du danger.

On a vu avec quelle délicatesse, le *Pays*, s'adresse aux sentiments de MM. Loranger et Sicotte pour les engager à persister dans leur déflection. Nous allons voir s'il déploie plus de tact pour intéresser leur vanité.

"Pourquoi donc alors regarder comme une déflection, comme une trahison,—car ce sont là les mots employés—la position prise par MM. Sicotte et Loranger qui ont, après tout, bien assez de force personnelle pour pouvoir penser par eux-mêmes, et se passer de l'aide de M. Cartier pour trouver une idée ?"

Ainsi, de par le *Pays*, vous êtes capables de penser par vous-mêmes. Vous pouvez même trouver une idée sans l'aide de M. Cartier. Vous avez l'âge de raison, enfin, les dents de sagesse viendront plus tard.

Le *Pays* nous fait le plus naïvement du monde, la proposition la plus naïve que l'on puisse concevoir. Gardez votre sérieux si vous pouvez.

Mettez, dit-il, dans une salle, sans livres, sans dictionnaire, rien qu'avec leur intelligence, leur savoir, des plumes et du papier les vingt-deux messieurs dont suivent les noms : MM. Archambault, Baby, Beau-bien, Caron, Chapais, Cimon, Coutlée, Daoust, Dionne, Dufresne, Fortier, Fournier, Gaudet, Gill, Hébert, Labelle, Laporte, Le Boutillier, Mongenais, Panet, Simard, Sincennes, et commandez-leur un travail politique quelconque :

Mettez dans une salle voisine aussi avec rien autre chose que leur intelligence, leur savoir, des plumes et du papier, MM. Sicotte et Loranger ; et commandez-leur le même travail :

De quelle salle croyez-vous que sortira le meilleur rapport soit sur la situation politique, soit sur les changements constitutionnels que notre système requiert ?

Il se feront, dans une salle, vingt-deux idées qui pourront accorder ensemble trois idées ; dans l'autre deux seulement qui pourront, par leur propre force, faire un travail utile ! Le nombre ne fait donc pas toujours la force intellectuelle !

C'est bien, nous acceptons votre proposition. Mais au lieu de donner un *pensum* à ces messieurs, nous leur demanderons de décider affirmativement ou négativement la question suivante : "Quelle différence y a-t-il entre celui qui déserte les rangs de son parti, dans les circonstances actuelles, et le transfuge qui passe d'un camp à un autre à la veille d'une bataille ?"

Acceptez-vous à cette condition ?—Où.

Eh ! bien, laissons ces messieurs à leurs méditations.

Il n'est pas un de nos lecteurs qui suive avec autant d'intérêt que M. Brown, notre polémiste avec la *Gazette de Montréal* au sujet de la représentation basée sur la population. Inutile de dire que toutes ses sympathies et toutes ses félicitations sont pour cette dernière feuille. Elle sert trop bien sa politique pour que cette préférence nous inspire de la jalousie. Mais, nous avons droit, du moins, d'exiger que l'on se conduise à notre égard avec impartialité. Pourquoi donc le *Globe* qui cite les articles de la *Minerve* dans tous ses numéros ne reproduit-il que les passages où nous nous adressons plus particulièrement à nos compatriotes, et jamais ceux où nous essayons, par des chiffres et par des faits, de porter la conviction dans l'esprit de nos concitoyens anglais ? Le motif de cette conduite se comprend de suite. Mais est-il honnête ?

Le *Globe* a beau faire, le peuple du Haut-Canada ne restera pas longtemps dans l'ignorance de ses inté-

rets et de la position qu'il occupe réellement vis-à-vis du peuple de cette section.

Vous lui parlez de son excédant de population et des droits qu'un tel excédant lui donne, et il vous écoute parler avec faveur, et il applaudit à vos discours.

Croyez-vous qu'il ne prêtera aucune attention à ceux qui lui diront : "Prenez garde, le recensement actuel vous donne une population plus considérable que celle du Bas-Canada ; mais il montre en même temps, que la proportion de votre accroissement numérique s'affaiblit chaque année, tandis qu'elle s'élève dans le Bas-Canada, de sorte qu'il est facile de prévoir que dans un laps de temps peu éloigné, les positions seront entièrement renversées !"

Plusieurs députés du Haut-Canada, MM. Foley et McMicken entr'autres, ont été forcés d'avouer déjà que le Bas-Canada l'emporte de beaucoup sur le Haut-Canada pour la richesse.

Si c'est une chose si manifeste, croyez-vous qu'ils sont seuls à la connaître. Tous les jours de nouveaux faits démontrent d'une manière évidente que l'avenir est au Bas-Canada.

D'après le dernier rapport du Commissaire des Terres de la Couronne, pour l'année 1860, il a été vendu 290,026 acres dans le Bas-Canada, et 126,413 seulement dans le Haut. Le montant de la vente a été de \$149,063.41 pour le Bas-Canada tandis qu'il n'a été que de \$144,840 pour le Haut-Canada. Il est vrai que la recette brute est en faveur du Haut-Canada et qu'il montre \$199,855.15 tandis que le Bas-Canada ne se trouve à montrer qu'une somme de \$78,901.60. Mais cette différence s'explique facilement par le fait que beaucoup d'arrérages ont été payés cette année dans le Haut-Canada.

Encore faut-il remarquer que sur le produit des terres publiques dans le Bas-Canada il n'y a que le revenu du domaine des Jésuites et des réserves du clergé qui ne soit pas versé dans la caisse des revenus consolidés ; tandis que dans le Haut-Canada le produit des terres du clergé, des terres appartenant au soutien des écoles de grammaire et écoles communes forme un fonds spécial au profit du Haut-Canada seulement.

"De sorte" dit le *Leader*, que si le produit des terres du Haut-Canada est plus considérable que celui du Bas, c'est le Haut-Canada qui en a le plus profit. Attendons l'année 1871 !

Le *COURRIER D'OTTAWA*.
Journal publié dans les intérêts de la population Franco-Canadienne du Canada Central.

Tel est le titre d'une nouvelle feuille dont nous sommes heureux d'avoir en ce moment à saluer l'apparition. C'est un journal d'un grand format extrêmement bien imprimé sur de très beau papier, et qui, si l'on en juge par le premier No., promet une rédaction laborieuse. La population canadienne-française éparsa dans le Haut-Canada éprouvait depuis longtemps le besoin d'un organe qui prit en main le soin de ses intérêts. Dans les circonstances difficiles où nous vivons, une communauté d'action est nécessaire entre le Bas-Canada français et tous les groupes de sa forte race qui ont pris racine sur un autre sol, moins hospitalier, et y ont grandi malgré tous les obstacles. Le journalisme offre le moyen le plus efficace d'établir ce courant des mêmes idées et des mêmes sentiments. Le *Courrier d'Ottawa* se présente à propos pour remplir cette haute mission. Nous espérons qu'il en sera toujours digne.

Mission de la Rivière-Rouge.
Les dernières nouvelles reçues de la Rivière-Rouge nous apprennent l'heureuse arrivée de Mgr. Grandin, Evêque de Sathala et Coadjuteur de Mgr. l'Evêque de St. Boniface, en sa mission de l'île-à-la-Croix. Nos lecteurs se rappellent que cet évêque missionnaire quitta le Canada au mois de Juin dernier, emmenant avec lui quelques prêtres missionnaires, comme lui Oblats de Marie Immaculée, et trois Sœurs de Charité de l'Hôpital-Général de cette ville, destinées à la fondation d'un hospice et d'une école en cette mission. Cette pieuse caravane après avoir séjourné deux ou trois semaines à St. Boniface, se remit en marche à la fin de Juillet et elle n'est arrivée à la mission de l'île-à-la-Croix que le 4 Octobre, après un heureux mais pénible voyage. Deux jours après, Mgr. Grandin bénissait le nouvel hospice sous le vocable de St. Bruno, et y installait les Sœurs de la Charité, en confiant aussitôt à leurs soins quelques pauvres infirmes et orphelins sauvages.

Le même courrier nous a apporté aussi la nouvelle du retour de Mgr. Taché à St. Boniface. Ce saint évêque qui avait quitté la Rivière-Rouge au commencement du mois d'Octobre dernier, pour aller visiter quelques missions lointaines de son vaste diocèse ; et si se trouvait par conséquent absent lors du terrible incendie qui est venu consumer en quelques heures, au mois de Décembre dernier, sa belle cathédrale et son palais épiscopal. Sa Grandeur est arrivée à St. Boniface le 23 février, aussi heureusement que pouvaient le permettre les lamentables circonstances où se trouve cette pauvre mission. Un grand nombre de personnes, ayant à leur tête les Révérends Pères de la mission, étaient allés à quelques lieues de distance, au devant de Sa Grandeur ; à la rencontre, des larmes abondantes furent versées ; l'Evêque seul était fort et pressait sur son cœur, en les consolant, ses chers missionnaires. En arrivant à St. Boniface, il se

rendit directement sur les ruines de sa cathédrale, et là, agenouillé sur la tombe de Mgr. Provencher, son prédécesseur, il ne put s'empêcher de verser quelques larmes. Avant d'arriver, Sa Grandeur avait invité ceux qui lui suivaient à l'accompagner sur ces ruines, pour remémorer avec lui le Bon Dieu de tout ce qui était arrivé. Tous avaient accepté l'invitation, et agenouillés avec leur premier pasteur sur les ruines de cette cathédrale qui leur était chère à tant de titres, ils ne purent retenir leurs larmes et leurs sanglots.

Voyage de Monseigneur Taché.
Les lecteurs de la *Minerve* ne liront pas sans intérêt quelques détails sur le long voyage apostolique que vient d'accomplir Mgr. Taché, et qui sont extraits du *Nor-Wester*, journal anglais et protestant, édité à la Rivière-Rouge.

Monseigneur Taché, Evêque de Saint Boniface, est de retour du long et pénible voyage, qu'il avait entrepris pour visiter quelques uns de ses missions du Nord et du Nord-Ouest. Sa Grandeur partit le 3 octobre dernier, n'ayant pour tout compagnon de voyage, qu'un jeune Indien du nom de Thomas, qui devait le guider jusqu'au fort Ellis. A ce poste, comme dans les autres qu'il visita ensuite, un des serviteurs de l'honorable compagnie, guida l'expédition voyageur. La saison était si belle que, arrivé à Carlton, Sa Grandeur se détermina à aller à l'île à la Croix. A "Martin House", Monseigneur laissa sa charrette, sa tante, et tout ce qui ne lui était pas absolument indispensable ; il ne prit que ses couvertures, quelques livres de pécanin fin, un peu de biscuit et de beurre, avec du thé, et continua sa route à cheval, toujours accompagné de Thomas et d'un autre petit sauvage comme guide ; il lui fallut passer à travers des forêts et des marais presque impraticables. Arrivé à l'extrémité du Lac Vert, l'Evêque, n'ayant trouvé qu'un tout petit canot sauvage, renvoya le jeune Cris et s'embarqua seul avec Thomas, portant lui-même son canot, lorsqu'il était nécessaire, pour éviter les glaces, et faisant les fonctions de *devant de canot*, le reste du temps. Arrivé au fort du Lac Vert, (mission de Saint Julien), Sa Grandeur se procura un canot un peu plus grand et un excellent homme pour le guider, et le 31 octobre, il avait la consolation de débarquer sur le rivage de l'île à la Croix ; à la belle et florissante mission qu'il y a fondée lui-même. Au bonheur déjà si grand de revoir un endroit si cher à son cœur, l'Evêque de Saint Boniface avait la consolation de trouver Sa Grandeur Mgr. Grandin en assez bonne santé, ainsi que les Prêtres de la mission et les Sœurs de la Charité. Depuis Saint Boniface, jusqu'à l'île à la Croix, distance de plus de 900 milles, Sa Grandeur ne marcha que pendant 23 jours, 16 jours en charrette, 4 jours à cheval, et 3 en petit canot d'écorce. L'honorable Visiteur ne comptait demeurer que quelques jours à l'île à la Croix ; mais le beau temps l'y retint jusqu'au 24 novembre, presque un

tin, pour s'être félicité d'un instrument afin de procurer un avortement; contre le même pour avoir infligé un mal corporel grave, et aussi contre le même, pour un assaut grave, il plaide non coupable et fait fier ses procès pour le 10 courant; Allen Burr Bradley, pour s'être félicité d'un instrument afin de procurer un avortement; et comme non fondées contre Joseph Léonard pour détournement (5 accusations.)

M. Johnson intime à la Cour qu'un nommé Thomas Mabon contre un acte d'accusation fut rapporté en 1852, et qu'il s'était sauvé, est maintenant en ville; il demande qu'un mandat d'arrestation soit émané contre lui;—accordé.

Les accusations portées contre trois des étudiants en médecine du collège canadien, pour vol de cadavres à Longueuil sont trouvées non fondées.

Michel Vendette subit son procès pour avoir le 22 octobre 1860 à la paroisse de St. Scholastique, mis le feu à une grange appartenant à un nommé Joseph Grenier. Noms des jurés: Pierre Toupin, Benjamin Amies, Janvier Emond, Simon Arcand, Narcisse Auger, Joseph Auger, Joseph Archambault, François Archambault, Nicolas Archambault, Firmin Allard, J. B. Amiot et George Amiot.

En ce moment Alexander Fraser fut appelé; il plaide non coupable à l'accusation de parjure portée contre lui. M. Devlin, pour la poursuite, demanda que le cautionnement soit de £200 pour l'accusé et £100 pour chaque des cautions; la Cour ordonna que le montant du cautionnement serait de £100 pour l'accusé, et £50 pour les cautions.

M. Devlin fit alors application pour que le procès fût fixé pendant ce terme, alléguant pour cela que cette cause excitait beaucoup d'intérêt, parce qu'elle se rattachait à une autre cause très importante, celle d'Oscar Barcelo, et que le poursuivant avait un intérêt majeur à ce que ce procès fut décidé le plus tôt possible pour venger son honneur et sa réputation si étrangement compromis. M. Drummond, pour l'accusé, dit d'abord que son client lui avait désigné que son procès eut lieu dans ce terme et qu'il n'en craignait pas l'issue; alors la Cour fixa le 22 courant; mais, sur remarque de M. Johnson qu'il pourrait se faire que la cause ne soit pas entendue ce jour-là, M. Drummond dit qu'il ne pouvait pas accepter un jour de terme sans être certain que la cause fut plaidée, et qu'il préférait alors le premier jour du terme prochain, ce que la Cour lui accorda. Alors M. Perry, de l'Assurance Royale, amena devant la Cour MM. R. D. Collis et John W. Hopkins, qui se portèrent cautions pour l'accusé Fraser, en attendant le 24 septembre prochain, jour fixé pour le procès.

Et la cause de Vendette fut continuée. (A CONTINUER.)

—Nous avons la douleur d'enregistrer la mort de notre jeune poète canadien, Joseph Lenoir, Ker, Avocat, employé au Département de l'Éducation du Bas-Canada, et assistant-rédacteur du *Journal de l'Instruction Publique*.

Il contracta, vers la fin de janvier dernier, la maladie qui l'a fait descendre dans la tombe, en se rendant chez un ami par un froid rigoureux. Il n'était âgé que de 36 ans.

Ses funérailles ont lieu ce matin; le convoi partira à 7 heures A. M. de sa demeure, No. 20 Rue Hermine.

Le Bureau de l'Instruction Publique restera fermé aujourd'hui en témoignage de respect pour la mémoire du défunt.

NOUVELLES DU CANADA.

Election contestée de Montarville.—Les avocats des parties contestant ont été entendus mercredi dernier devant le comité de l'élection contestée de Montarville. M. Carter, est l'avocat de M. Kirkowski, et l'Hon. M. Loranger & M. Abbott occupent pour M. Fraser. La discussion des différents arguments a dû se terminer hier.

—Le grand Concert de mercredi dernier a eu un très grand succès. Les membres de la famille Brunais qui ont fait les frais, ont été tour-à-tour applaudis par le nombreux auditoire. Le nouveau concert fut honneur aux talents de M. Brunais, de ses demoiselles et aux quelques personnes qui ont bien voulu prêter leur concours à cette bonne œuvre. Nous ne devons pas oublier de faire une mention spéciale de Mlle Benjamin dont le talent musical est vraiment prodigieux. Les deux morceaux qu'elle a exécutés ont été vivement applaudis. Elle est la pupille de M. Brunais.

—On nous prie d'attirer l'attention du Chef de Police sur certains désordres qui peuvent devenir très graves s'ils ne sont pas réprimés de suite, qui ont lieu depuis longtemps, dans les environs du Marché à Foin. Les ouvriers employés, dans les différentes boutiques situées sur la Rue Craig, près de la Rue McGill, ont l'habitude, lorsqu'ils sortent de leur atelier, le midi, de s'attrouper et d'attaquer les cultivateurs, qui arrivent alors au Marché. Ils leur lancent de la neige, ou des glaçons, et si les personnes ainsi attaquées, veulent se défendre, ou se mettre à l'abri, on leur donne des coups. L'on nous a nommé le fils d'un cultivateur respectable de Boucheville, qui a reçu de graves blessures, à la tête et aux bras, en voulant se défendre, dans une de ces occasions; d'autres personnes ont eu la figure déchirée, par des glaçons lancés par ces ouvriers. Tout cela se passe en plein jour au milieu de notre ville, à la même heure, et depuis bien longtemps; et la Police ne s'y trouve jamais, malgré les dépositions faites à la Station, par des personnes ainsi maltraitées. Il serait pourtant si facile, d'accorder à nos cultivateurs, toute la protection qu'ils méritent, et qu'ils ont droit d'attendre, lorsqu'ils viennent apporter leurs produits en ville, et particulièrement dans cette occasion, vu que ces offenses, ont toujours lieu, au même temps de la journée, depuis midi à une heure. Nous espérons, qu'on y portera remède au plus tôt.

L'Union Catholique.—Cette société aura son assemblée ordinaire Dimanche (demain) à 2 heures P. M. au Collège Ste. Marie.

Ceux qui ont suivi la retraite des jeunes gens pendant la semaine sainte et tous les personnes qui n'étant pas membres de cette Association, voudraient en faire partie, sont priés d'y assister.

On procédera à l'élection des officiers &c., &c., &c.

Hôtel Donegan.—C'est avec plaisir que nous apprenons que Madame St. Julien en société avec M. McKee & Co. de nouveau le magnifique Hôtel-Donegan. Avec de tels propriétaires cette établissement ne le cédera en rien aux plus grandes maisons des États-Unis, quant au confort et au recherché de la table.—Voyez l'annonce.

—La séance du Conseil de Ville de mercredi dernier, a été remplie par la discussion du règlement de la nouvelle taxe de l'eau qui sera prélevée. A l'ouverture de la séance, le greffier donne lecture du rapport des commissaires d'école du bureau protestant.

Plusieurs pétitions sont lues, entr'autres de J. Duhamel et L. Blanchard, pour être nommés cotisseurs, et de Mde. Gosselin pour une pension.

Quelques rapports sont déposés sur la table.—Du comité des chemins demandant une appropriation de \$7,402, afin de payer les dépenses déjà faites pour les chemins d'hiver et pour nettoyer les chemins d'été. Du comité de l'eau recommandant que M. Perrin remplace M. Gosselin comme collecteur. Du comité de finances recommandant que MM. Jérôme Grenier, James Breckenridge, Joseph Deschamps, James P. Beers et Daniel Farrel, qui ont si bien rempli cette fonction l'année dernière, soient de nouveau nommés cotisseurs cette année avec le même salaire \$400.

Vint ensuite la discussion sur le nouveau règlement qui occupa la séance jusqu'à minuit et qui fut définitivement adopté.

—La Bande de Carabiniers Canadiens Royaux continue à jouer tous les samedis dans les magnifiques salles de Nordheim.

—On nous communique les quelques lignes suivantes:

"J'ai lu avec un suprême dégoût le fait atroce imputé à François Mollere, habitant de Blairfinnie, tel que rapporté dans les journaux. Mais pour l'honneur de notre Ste. religion et des habitants catholiques de cette paroisse, je crois devoir faire connaître à vos lecteurs, que le dit Mollere est un apostat de l'Eglise catholique, ayant envoyé sa démission de la dite Eglise Catholique, il y a à peine un mois pour embrasser la secte anabaptiste de la grande Ligne."

Blairfinnie 4 avril 1861.

—Partie des importations par le "Navasothia":—A. Prevost & Co., 5 caisses, 10 balles; Thibaud & Co., 5 do, 2 balles; H. & H. Morrill, 4 do, 1 do; Beau-chemin & Payette, 4 do; E. Hudon, fils & Co., 2 do, 3 do; F. & J. Leclair, 1 do; P. M. Galarneau & Co., 1 do; Teller & Brazeau, 5 do, 1 do; Grenier & Martin, 5 do, 3 do; Desmarquet & Plamondon, 4 do, 5 do; Hudon & Gélinas, 2 do, 1 do; F. X. Langlois, 1 do, Adolphe Roy & Co., 1 do, 7 do.

Par le "John Bell":—Hudon & Gélinas, 6 bks; Thomas Thibaud & Co., 11 do.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT.

L'Assemblée générale et annuelle des Directeurs-Honoraire de cette Banque a eu lieu au nouveau Bureau, Grande Rue St. Jacques, lundi, premier Avril.

M. ALEXIS LAFRAMBOISE ayant été prié d'occuper le fauteuil, et M. BARBEAU, le Caissier, étant appelé à agir comme Secrétaire, le Rapport et l'Etat suivants furent lus et soumis par M. EDWIN ATWATER, le Président.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT.

Montreal, 1er avril 1861.

En présentant au Patron et aux Directeurs Honoraires le quinzième Rapport annuel de cette Institution, les Directeurs-Gérants ont encore la satisfaction de montrer un état encourageant de nos transactions de l'année qui vient de s'écouler, et de la coadition présente des affaires de la Banque.

L'augmentation dans le nombre des déposants et dans le montant des dépôts a été plus considérable cette année que par le passé; et le Fonds de réserve, qui s'est accru aussi, est à plus de dix pour cent du montant des dépôts.

De même que l'année dernière, des dons au montant de \$2,200 ont été distribués aux Institutions charitables incorporées de la ville.

En sus des \$60,000 en dépôt spécial dans trois Banques de la Cité, mentionnées dans le Rapport de l'année dernière, il a été placé dans une autre Banque une somme de \$20,000. Ces sommes, ajoutées à la balance que nous avons au crédit de notre compte courant, forment au-delà de \$100,000 à demande et toujours prêts sous éventualité. L'acte de la Législature sous lequel cette Banque a été établie, expire en Mai prochain. Des démarches ont été adoptées pour son extension, et nous ne doutons pas que cela s'accomplisse dans la présente Session.

Les Etats qui suivent vous feront voir le passif et l'actif de la Banque, au 31 Décembre dernier, en même temps que le nombre classifié des Dépôts et à la même époque et comparé à celui de l'année dernière. Le tout humblement soumis.

EDWIN ATWATER, Président.

Le nombre des Dépôts, au 31 Décembre 1859 était de.....2,330
Le nombre des Dépôts, au 31 Décembre 1860 était de.....3,072

Et classés comme suit:

De \$50 et au-dessous.....	1079
50 " à 100.....	526
100 " à 200.....	345
200 " à 400.....	465
400 " à 800.....	258
800 " à 1200.....	106
1200 " à 1600.....	37
1600 et au dessus.....	56
Total.....	3,072

ETAT des affaires de la Banque d'Épargne de la Cité et du District au 31 Décembre 1860.

Dr.
Montant dû aux déposants.....\$746,043.47
Montant dû à d'autres n'ayant pas des dépôts ordinaires.....13,368.63

Montant dû à des mineurs et autres héritiers, sur la propriété acquise par la Banque, et qui ne peut pas être payé maintenant.....16,000.00

Balance représentant les profits nets, toutes dépenses payées.....79,773.46

\$856,785.56

Cr.

Par prêts sur billets promissaires avec sûreté collatérale de parts de Banque, débiteures etc.....\$270,401.11

Montant placé en Débiteures publiques.....345,545.63

Montant placé en parts de Banques de cette Cité.....90,295.25

Balance due sur la vente de la propriété coin de la Petite Rue St. Jacques.....11,138.68

Propriété acquise par la Ban-

que pour l'usage du Bureau.....23,369.25
Balance due sur la vente d'une partie de la propriété ci-dessus mentionnée.....10,400.00
Annuité de Bureau.....1,000.00
Argent à demande à 4 1/2 dans les Banques de cette Cité.....104,695.64

\$856,785.56

E. J. BARBEAU, Caissier.

Il fut alors proposé par M. E. MURPHY, secondé par M. C. DORWIN, et résolu:

Que le Rapport et l'Etat des affaires de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, maintenant lus et soumis, sont tout à fait satisfaisants, et qu'il soient reçus, adoptés et publiés.

Sur motion de M. LOUIS BOYER, secondé par M. BENJ. BREWSTER, il fut unanimement résolu:

Que les remerciements de cette assemblée soient offerts aux Directeurs-Gérants et au Caissier pour leur administration habile des affaires de la Banque pour l'année dernière.

M. EDWARD MURPHY ayant consenti à agir pour dépouiller le scrutin, on procéda à l'élection de nouveaux Directeurs-Gérants pour l'année courante, et les Messieurs suivants furent déclarés élus, savoir:

EDWIN ATWATER	L. H. HOLTON
ALFRED LAROCQUE	DR. W. NELSON
HY. JUDAH	HY. STARNES
HY. MULHOLLAND	W. P. BARTLEY
A. M. DELEISE	W. WORKMAN

M. PETER DEVIN ayant été appelé à remplacer M. LAFRAMBOISE au fauteuil, les remerciements de l'assemblée furent unanimement votés à ce dernier pour sa complaisance à remplir les devoirs de la Présidence.

E. J. BARBEAU.

Secrétaire.

Le nouveau Bureau de Direction, s'étant assemblé le lendemain matin, M. ALFRED LAROCQUE fut nommé Président et M. HY. MULHOLLAND Vice-Président, pour l'année courante.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

RAPPORTÉES POUR "LA MINERVE."

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 4 avril 1861.

Le Conseil s'est réuni à trois heures.

Les deux bills suivants ont été introduits: pour diviser le comté de Bruce en deux comtés, et pour amender la charte du district de Niagara.

Sur division, la motion pour la seconde lecture du bill d'assurance des femmes mariées, tel qu'amendé par le comité choisis, a été rejetée à une majorité de 15 voix, contre 13.

La motion pour la seconde lecture du bill des corporations a été également rejetée sur division.

L'Hon. M. McDonald a proposé, secondé par l'Hon. M. Ferrie que le Conseil législatif tel qu'actuellement constitué est à la fois l'expression de la volonté populaire et un frein à une brusque (hasty) législation et à un exercice indu du pouvoir exécutif;—que sa dignité, son indépendance et son utilité aient bien plus d'importance et une plus grande autorité dans le pays, s'il n'en excluait toutes les personnes employées et salariées par le gouvernement.

La motion a été rejetée sur division.

La Chambre s'est ensuite ajournée.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Québec, 4 avril.

Hier, après l'envoi du rapport, un long débat s'est engagé à propos de la motion de M. Ferrie, remise depuis le 18 du mois dernier, savoir:—"Que d'après l'examen du livre de poll de la municipalité du township de Granby, comté de Shefford, lors de la dernière élection, de graves irrégularités ont été constatées relativement aux entrées du sursit livre de poll, en violation de la liberté d'élection et des privilèges de cette Chambre."

M. Pope a proposé en amendement que tous les mots après "que" dans la motion originale soient effacés et remplacés par ceux-ci: "Que d'après le livre de poll et les documents qui l'accompagnaient, et qui ont été déposés sur la table, cette chambre a rapporté, à l'occasion de la dernière élection du comté de Shefford, qu'il y avait eu de graves irrégularités, et principalement dans le livre de poll pour le township de Granby, Shefford, Milton, Roxton et Stuckey-North,—et que l'officier rapporteur du dit comté, les députés officiers rapporteurs et les clercs de poll de divers townships de Granby, Shefford, Milton, Roxton, Stuckey-North et du village de Granby, soient sommés de comparaître à la barre de la chambre, le 10 avril, pour être interrogés à cet égard."

La question ayant été posée sur l'amendement proposé a été adoptée sur division. Ajournement.

Aujourd'hui, après les affaires de routine, les bills suivants ont été présentés:—Pour amender les actes concernant les arpentiers; pour amender la loi du Haut-Canada relative aux témoignages; pour amender la loi du Haut-Canada concernant les mariages; pour pourvoir à la séparation du comté de Victoria et de celui de Peterboro; pour amender la loi du Haut-Canada concernant les relations entre les créanciers et les débiteurs; pour mettre à néant les conseils de comté de collecter, sous contrat, des taxes de pèche sur les chemins pavés ou en gravier ainsi que sur les ponts, sans référence à la longueur; pour amender l'acte des municipalités du Bas-Canada concernant le débit des liqueurs spiritueuses; pour amender l'acte municipal du Haut-Canada; pour autoriser les conseils de comté à allouer à leurs membres une rémunération pour leurs frais de voyage; pour amender l'acte du Bas-Canada concernant les ventes par autorité de justice; pour l'amélioration des cours d'eau dans le Haut-Canada; pour remédier plus efficacement à l'état sanitaire dans plusieurs localités du Haut-Canada; pour accorder des lettres relativement aux biens fonds dans le township du Bas-Canada et fixer le taux de la taxe des moulins sur le grain; pour sanctionner l'usage de la langue française dans les cours de juridiction criminelle dans le Bas-Canada.

M. McKenney s'est plaint devant la Chambre que le *Globe* du 2 avril contenait un grossier et scandaleux libelle contre un membre de la Chambre, en violation de ses privilèges.

L'article impliqué a été lu ensuite, accusant le membre pour le comté de Welland d'avoir rendu sa charge de collecteur des Douanes et d'être un chercheur de jobs.

M. McKenney proposa alors, secondé

par M. Roblin "que ce paragraphe était faux et un scandaleux libelle."

Après une longue discussion, la motion a été retirée.

La Chambre siégeait encore lors de l'envoi du rapport.

CONSEIL LÉGISLATIF.

5 avril.

La séance s'ouvre à trois heures.

Un bill est introduit pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance du Haut-Canada.

M. Patton donna avis qu'il ferait motion de remettre sur l'ordre du jour le bill pour l'assurance des femmes mariées.

M. Taché ayant ouvert la discussion sur la question soulevée par M. LeTallier, pour faire retrancher le nom de M. Taché du comité d'élection, vu que son neveu était un des requérants; il fut enfin résolu que le nom de M. Taché serait rayé.

Et la Chambre s'ajourna.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Hier soir, après l'envoi de notre rapport, les adresses suivantes furent votées: sur motion de M. McKenney, pour un rapport montrant le paiement d'une somme de \$133,194.95cts, à compte des bâties du gouvernement à Ottawa, et de tout ce qui s'y rattache.

Sur motion de M. Ferguson, pour un état détaillé de toutes les sommes payées par la province à toutes les institutions publiques jusqu'à l'année 1860, inclusive, avec les statistiques, des noms, des personnes, de la date et des établissements ayant reçu tels fonds de la province.

Sur motion de M. McKeller, pour un rapport détaillé sur les améliorations de la rivière de la Tamise.

M. Huot demanda la nomination d'un comité pour s'enquérir des moyens à adopter pour la publication des débats de la chambre, à l'aide de rapporteurs qui fourniraient des copies de tels débats aux journaux qui désiraient les publier. Ce comité devait se composer de MM. Huot, Cauchon, Piché, Benjamin, Fortier, McGee, McDougall et Ferras.—Adopté.

M. Powell proposa la référence à un comité, d'une requête demandant des amendements à la loi du jury (H. C.)

M. Cartier fit motion de procéder aux ordres du jour. Après une longue discussion, M. Dunkin proposa l'ajournement. Pour, 59; contre, 34.—Ajournée à 11 h. P. M.

Aujourd'hui, après les affaires de routine, M. Cartier présenta le rapport du comité choisi pour procéder à la formation des comités permanents; lequel rapport est adopté.

Les bills suivants furent présentés: Un bill relatif aux colons (settlers) du Bas-Canada;

Pour régler les compagnies de fonds consolidés;

Pour amender la loi des cotisations dans le Haut-Canada;

Pour la vente des terres sur lesquelles les arénages sont dus.

Pour la protection des hôteliers dans certains cas.

Le bill, venant du conseil législatif, pour permettre aux jurés dans les causes civiles, de rendre leur verdict malgré qu'il n'ait pas unanimement, fut lu pour une première fois.

M. Ferguson présenta un bill pour pourvoir à la représentation du peuple dans l'Assemblée législative, tendant à remodeler et rendre égale cette représentation.

M. Cauchon proposa en amendement que la question soit renvoyée à 6 mois.

En amendement à cet amendement, M. J. S. McDonald, fit motion, qu'il soit résolu, qu'il n'est pas expédient, de prendre en considération le changement de la représentation à l'Assemblée, avant d'avoir les rapports du recensement constatant la population respective du Haut et du Bas-Canada.

Sur division, cet amendement fut perdu.—Pour 4, contre 102.

M. Dufresne fit alors motion, que le débat soit ajourné à lundi.—Pour, 49, contre, 53.

Les débats furent repris et continuèrent encore, lors de l'envoi du rapport.

DEPÊCHE SPÉCIALE DU "N.-Y. HERALD" DU 5 AVRIL.

Charleston est dans un état d'excitation qui surpasse tout ce qu'on a vu depuis le commencement du mouvement de sécession. On s'attend à une crise.

L'apparition d'un schooner devant le port, hier soir, ses efforts pour passer les batteries qui lui valurent une canonnade des forts et sa disparition subite, ont soulevé d'étranges appréhensions. Les chefs militaires ont déployé tout le jour une activité extraordinaire, et les membres de la convention, maintenant en séance, qui appartiennent aux différents forts, ont reçu ordre de se rendre à leurs postes. Une des mille rumeurs qui circulent, dit que le fort Sumter sera attaqué sous peu de jours.

Le major Anderson se rendra après s'être défendu, qu'on pense que des efforts seront faits pour renforcer le fort.

On dit avoir reçu des dépêches subalternes de Montgomery ordonnant d'arrêter toute approvisionnement pour le major Anderson; on ne permettra plus de communications entre major et les autorités fédérales.

Le danger est imminent et les membres de la convention qui sont ici, s'attendent à un conflit avant samedi. Une grande activité est déployée à New-York dans les arsenaux de la marine et dans tous les dépôts militaires. On travaille jour et nuit à bord de vaisseaux de guerre.

DECES.

En cette ville, le 29 mars, Georgiana, enfant de M. Pierre Carle, seller, âgée de 8 mois et 4 jours.

A St. Luc, le 27 du mois dernier, Dame Sophie Marchand, épouse de Augustin Gauthier, âgée de 69 ans.

A St. Jérôme, le 30 mars dernier, Louis Mathieu dit Spence, assistant maître de poste de la localité, à l'âge de 67 ans.

ARRIVÉE DES CAMPBELLS!

ENCORE LES FAVORITS!

THEATRE ROYAL

POUR SIX SOIRS.

COMMENCANT JEUDI SOIR, 4 AVRIL, courant, les MENESTRES VRAIS DE CAMPBELL, plus amusants que jamais!

Chansons, Danes et Plaintes. Depuis leur dernière visite à Montréal, les Campbells ont visité New-York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Washington, &c., dans ces villes leurs représentations ont été applaudies par des auditeurs nombreux et favorables. De tels faits, sans être exagérés, prouvent la popularité dont les ménéstres jouissent.

Les portes s'ouvrent à 7 h. et l'on commencera à 8 h. Admission: Loges privées, \$4. Premières loges, 25 cts. Deuxièmes loges, 37 cts. Parterre, 25 cts. J. T. HUNTLEY, Agent.

6 avril—tik

VENTE A L'ENCAN.

PAR ALEX. BRYSON.

GRANDE

VENTE DE FERRONNERIES.

Le Soussigné vendra, dans sa réserve, dans ses Nouvelles Bâtisses, No. 202, Rue St. Paul, vis-à-vis la propriété des Sœurs,

Mercrdis, le 10 courant.

ET LES JOURS SUIVANTS, Plusieurs consignations, formant un Grand Fond de GROSSES FERRONNERIES ARTICLES DE TABLETTES Anglais et Américains, contenant un grand nombre de petits Articles.

Conditions: Achat, au-dessous de \$100 comptant; de \$100, 3 mois; \$200, 4 mois; \$400, 5 mois; \$600, 6 mois; \$800, 7 mois; \$1000 et au-dessus, 8 mois payable par billets promissaires, avec un endossement approuvé, si on le requiert. Vente charge aux SEPT heures précises.

ALEX. BRYSON, Encanteur.

6 avril—tik

Emmagasinage de Première Classe.

A des prix modérés, dans les Bâtisses occupées par le Soussigné, No. 202, Rue St. Paul, vis-à-vis la propriété des Sœurs.

ALEX. BRYSON, Encanteur et Marchand à Commission.

NOUVELLE COMPAGNIE DU G A Z DE LA CITE DE MONTREAL.

EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE
conformité avec les résolutions des Actionnaires
passées à leur Assemblée le 17 Novembre der-
nier—les Directeurs ont décidé de former un
nouveau capital au montant de \$25,000 contracté
et que les demandes suivantes maintenant faites,
seront dues et payables au Bureau de la Compa-
gnie, savoir:

121 par cent le 15 janvier 1861.
122 " " 15 sept.
123 " " 15 mai
124 " " 15 mars
Par ordre du Bureau,
GEO. ROESON,
Secrétaire
Montréal, 8 mars 1861.—9—m

LIVRES NOUVEAUX.

Nouveau Dictionnaire Français, par J.
George, de 856 p., cartonné, prix la dox. \$8.00
LECTURES GRADUEES ET LECONS PRA-
TIQUES de Littérature et de Style, Prose et
Poésie, comprenant des Modèles des meilleurs
auteurs, avec des Explications et des Notes
biographiques et les définitions des divers genres
de Composition, par M. Charles Leroy, in-18 car-
tonné—la douzaine..... 4.50

Un Assortiment d'ALMANACH FRAN-
ÇAIS pour 1861..... 0.20
MANUEL ANNUEL DE LA SAINTE PIERRE
1861, par F. V. Raspaill, in-18 broché..... 0.40
Ka-ze-cho
BEAUCHEMIN et PAYETTE,
127, Rue St. Paul.
9 mars.

LAMOTHE & MCGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION
ET ENCANTEURS,
OFFRENT EN VENTE:

Vins Français, "Claret", en fûts et en
bouteilles, de différentes marques.
Champagne, Sherry, Port, Pale, Ale, Porter
&c., &c.

Eau-de-Vie, Jamaïque, Genièvre, Whisky
entrepôt ou droit de douane.
Ils se chargent de toutes les affaires dont on
voudra bien les charger, ayant une vaste baïse,
ils offrent toutes les commodités pour marchan-
diser pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libé-
rales sur toutes descriptions de marchandises et
paient au comptant toutes les ventes qu'on leur
confie.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & MCGREGOR,
192, rue St. Paul.
1er mai

ANGUS & LOGAN,

IMPORTATEURS
DE

PAPIERS, PAPETERIES,

No. 206,
RUE ST. PAUL, MONTREAL.

ETOUTES en mains un assortiment de
toute espèce de Papiers etc.

WILLIAM ANGUS THOMAS LOGAN.
Montréal, 24 nov.—sm

Assurance Mutuelle de la Cité

de Montréal.

Les Citoyens de Montréal sont informés que
la Compagnie de l'Assurance Mutuelle de la Cité
de Montréal, qui a été formée le 15 Mars 1860,
présente à son Assemblée Générale, le 15 Mars
prochain, un rapport sur son état de prospérité
et sur les bénéfices réalisés pendant l'année écoulée.
Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

Le rapport est en français et en anglais, et il
contient toutes les informations nécessaires pour
éclairer les actionnaires sur les affaires de la
Compagnie.

AVIS PUBLIC.

Fonds d'Emprunt Municipal Con- solidé du Haut et du Bas-Canada.

ATTENDU que les Revenus du Fonds d'Em-
prunt Municipal Consolidé du Haut et du Bas-
Canada ne suffisent pas pour solder l'intérêt an-
nuel des Dénouements émis et garantis par le
dit Fonds; et vu que des sommes très-considé-
rables ont été déjà fournies à même le Revenu
Général de la Province pour venir en aide au dit
Fonds; ET ATTENDU qu'en conséquence de l'in-
suffisance du dit Fonds pour rencontrer ses obli-
gations, le Gouvernement a été autorisé à acheter
les dites Dénouements, mais aucune disposition
n'a été faite concernant de nouvelles sommes à
être fournies et provenant du Revenu Général
pour payer l'intérêt des dites Dénouements.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que compter du jour
du paiement de l'intérêt semi-annuel du 31
décembre 1860, aucun nouveau paiement ne se-
ra fait sur les Bons émis du Fonds d'Emprunt
Municipal Consolidé du Haut et du Bas-Canada,
excepté des Revenus du dit Fonds.

Les possesseurs des dites Fonds sont informés que
le Gouvernement du Canada est prêt à racheter
les dites Dénouements complètement au pair, lors-
qu'elles seront présentées au Receveur Général
du Canada ou aux Agents Financiers à Londres,
MM. Baring, Brothers & Co., et MM. Glyn, Mills
& Co., après le 1er de Janvier, 1861, et l'intérêt
sera accordé sur les dites Dénouements au taux de
cinq par cent par année, jusqu'au moment où
elles seront présentées pour être rachetées.
Pourvu que telle présentation ait lieu dans l'année
finissant le 31 décembre 1861.

T. D. HARRINGTON,
D. R. G.
Bureau du Receveur Général, Québec,
31 déc 1860—15—A

ROYAL INSURANCE COMPANY

LIVERPOOL ET LONDRES.

AVIS PUBLIC Est donné par les présentes,
que la Compagnie "ROYAL INSURANCE
COMPANY" a été autorisée par le Parlement du
Canada à assurer les biens des particuliers et
des Compagnies d'Assurance, d'après le Statut 23e,
Vict., chap. 33.

H. L. ROUTH,
Agent.
Montréal, 4 Janvier

Palmer's

HAIR INVIGORATOR
FOR THE HAIR

JOHN PALMER
No. 125, RUE NOTRE-DAME,
Perruquier-Coiffeur et Parfu-
meur.

L'on peut se procurer des
RASOIRS DE RODGERS
Et tous les articles nécessaires à la toilette,
A BAS-PRIX
No. 125, Rue Notre-Dame.

Nouvelle Composition améliorée de Palmer
pour rendre les cheveux à leur état naturel
il a en mains PERROQUES, TOUPETS, &c., et
tous les ouvrages en cheveux. Ils sont tous
faits à l'ordre, à des prix raisonnables.
30 nov

BUREAU

ARTS ET MANUFACTURES
POUR LE
BAS-CANADA.

LIBRAIRIE GRATUITE POUR REFERENCE.

OUVERTE TOUTS LES JOURS

L'INSTITUT DES ARTISANS,
De 91 heures A. M. à 1 h. P. M. et de 3 h. à
5 h. P. M., et de 7 h. à 9 h. P. M.
M. CHAMBERLAIN,
Secrétaire.

BUREAU DE POSTE.

Montréal 27 mars 1860.

ARRIVÉES ET DEPART DES MAILLES DE
MONTREAL.

8:30 AM à 9:00 AM
9:00 AM à 9:30 AM
9:30 AM à 10:00 AM
10:00 AM à 10:30 AM
10:30 AM à 11:00 AM
11:00 AM à 11:30 AM
11:30 AM à 12:00 PM
12:00 PM à 12:30 PM
12:30 PM à 1:00 PM
1:00 PM à 1:30 PM
1:30 PM à 2:00 PM
2:00 PM à 2:30 PM
2:30 PM à 3:00 PM
3:00 PM à 3:30 PM
3:30 PM à 4:00 PM
4:00 PM à 4:30 PM
4:30 PM à 5:00 PM
5:00 PM à 5:30 PM
5:30 PM à 6:00 PM
6:00 PM à 6:30 PM
6:30 PM à 7:00 PM
7:00 PM à 7:30 PM
7:30 PM à 8:00 PM
8:00 PM à 8:30 PM
8:30 PM à 9:00 PM
9:00 PM à 9:30 PM
9:30 PM à 10:00 PM
10:00 PM à 10:30 PM
10:30 PM à 11:00 PM
11:00 PM à 11:30 PM
11:30 PM à 12:00 AM
12:00 AM à 12:30 AM
12:30 AM à 1:00 AM
1:00 AM à 1:30 AM
1:30 AM à 2:00 AM
2:00 AM à 2:30 AM
2:30 AM à 3:00 AM
3:00 AM à 3:30 AM
3:30 AM à 4:00 AM
4:00 AM à 4:30 AM
4:30 AM à 5:00 AM
5:00 AM à 5:30 AM
5:30 AM à 6:00 AM
6:00 AM à 6:30 AM
6:30 AM à 7:00 AM
7:00 AM à 7:30 AM
7:30 AM à 8:00 AM
8:00 AM à 8:30 AM
8:30 AM à 9:00 AM
9:00 AM à 9:30 AM
9:30 AM à 10:00 AM
10:00 AM à 10:30 AM
10:30 AM à 11:00 AM
11:00 AM à 11:30 AM
11:30 AM à 12:00 PM
12:00 PM à 12:30 PM
12:30 PM à 1:00 PM
1:00 PM à 1:30 PM
1:30 PM à 2:00 PM
2:00 PM à 2:30 PM
2:30 PM à 3:00 PM
3:00 PM à 3:30 PM
3:30 PM à 4:00 PM
4:00 PM à 4:30 PM
4:30 PM à 5:00 PM
5:00 PM à 5:30 PM
5:30 PM à 6:00 PM
6:00 PM à 6:30 PM
6:30 PM à 7:00 PM
7:00 PM à 7:30 PM
7:30 PM à 8:00 PM
8:00 PM à 8:30 PM
8:30 PM à 9:00 PM
9:00 PM à 9:30 PM
9:30 PM à 10:00 PM
10:00 PM à 10:30 PM
10:30 PM à 11:00 PM
11:00 PM à 11:30 PM
11:30 PM à 12:00 AM
12:00 AM à 12:30 AM
12:30 AM à 1:00 AM
1:00 AM à 1:30 AM
1:30 AM à 2:00 AM
2:00 AM à 2:30 AM
2:30 AM à 3:00 AM
3:00 AM à 3:30 AM
3:30 AM à 4:00 AM
4:00 AM à 4:30 AM
4:30 AM à 5:00 AM
5:00 AM à 5:30 AM
5:30 AM à 6:00 AM
6:00 AM à 6:30 AM
6:30 AM à 7:00 AM
7:00 AM à 7:30 AM
7:30 AM à 8:00 AM
8:00 AM à 8:30 AM
8:30 AM à 9:00 AM
9:00 AM à 9:30 AM
9:30 AM à 10:00 AM
10:00 AM à 10:30 AM
10:30 AM à 11:00 AM
11:00 AM à 11:30 AM
11:30 AM à 12:00 PM
12:00 PM à 12:30 PM
12:30 PM à 1:00 PM
1:00 PM à 1:30 PM
1:30 PM à 2:00 PM
2:00 PM à 2:30 PM
2:30 PM à 3:00 PM
3:00 PM à 3:30 PM
3:30 PM à 4:00 PM
4:00 PM à 4:30 PM
4:30 PM à 5:00 PM
5:00 PM à 5:30 PM
5:30 PM à 6:00 PM
6:00 PM à 6:30 PM
6:30 PM à 7:00 PM
7:00 PM à 7:30 PM
7:30 PM à 8:00 PM
8:00 PM à 8:30 PM
8:30 PM à 9:00 PM
9:00 PM à 9:30 PM
9:30 PM à 10:00 PM
10:00 PM à 10:30 PM
10:30 PM à 11:00 PM
11:00 PM à 11:30 PM
11:30 PM à 12:00 AM
12:00 AM à 12:30 AM
12:30 AM à 1:00 AM
1:00 AM à 1:30 AM
1:30 AM à 2:00 AM
2:00 AM à 2:30 AM
2:30 AM à 3:00 AM
3:00 AM à 3:30 AM
3:30 AM à 4:00 AM
4:00 AM à 4:30 AM
4:30 AM à 5:00 AM
5:00 AM à 5:30 AM
5:30 AM à 6:00 AM
6:00 AM à 6:30 AM
6:30 AM à 7:00 PM
7:00 PM à 7:30 PM
7:30 PM à 8:00 PM
8:00 PM à 8:30 PM
8:30 PM à 9:00 PM
9:00 PM à 9:30 PM
9:30 PM à 10:00 PM
10:00 PM à 10:30 PM
10:30 PM à 11:00 PM
11:00 PM à 11:30 PM
11:30 PM à 12:00 AM
12:00 AM à 12:30 AM
12:30 AM à 1:00 AM
1:00 AM à 1:30 AM
1:30 AM à 2:00 AM
2:00 AM à 2:30 AM
2:30 AM à 3:00 AM
3:00 AM à 3:30 AM
3:30 AM à 4:00 AM
4:00 AM à 4:30 AM
4:30 AM à 5:00 AM
5:00 AM à 5:30 AM
5:30 AM à 6:00 AM
6:00 AM à 6:30 AM
6:30 AM à 7:00 PM
7:00 PM à 7:30 PM
7:30 PM à 8:00 PM
8:00 PM à 8:30 PM
8:30 PM à 9:00 PM
9:00 PM à 9:30 PM
9:30 PM à 10:00 PM
10:00 PM à 10:30 PM
10:30 PM à 11:00 PM
11:00 PM à 11:30 PM
11:30 PM à 12:00 AM
12:00 AM à 12:30 AM
12:30 AM à 1:00 AM
1:00 AM à 1:30 AM
1:30 AM à 2:00 AM
2:00 AM à 2:30 AM
2:30 AM à 3:00 AM
3:00 AM à 3:30 AM
3:30 AM à 4:00 AM
4:00 AM à 4:30 AM
4:30 AM à 5:00 AM
5:00 AM à 5:30 AM
5:30 AM à 6:00 AM
6:00 AM à 6:30 AM
6:30 AM à 7:00 PM
7:00 PM à 7:30 PM
7:30 PM à 8:00 PM
8:00 PM à 8:30 PM
8:30 PM à 9:00 PM
9:00 PM à 9:30 PM
9:30 PM à 10:00 PM
10:00 PM à 10:30 PM
10:30 PM à 11:00 PM
11:00 PM à 11:30 PM
11:30 PM à 12:00 AM
12:00 AM à 12:30 AM
12:30 AM à 1:00 AM
1:00 AM à 1:30 AM
1:30 AM à 2:00 AM
2:00 AM à 2:30 AM
2:30 AM à 3:00 AM
3:00 AM à 3:30 AM
3:30 AM à 4:00 AM
4:00 AM à 4:30 AM
4:30 AM à 5:00 AM
5:00 AM à 5:30 AM
5:30 AM à 6:00 AM
6:00 AM à 6:30 AM
6:30 AM à 7:00 PM
7:00 PM à 7:30 PM
7:30 PM à 8:00 PM
8:00 PM à 8:30 PM
8:30 PM à 9:00 PM
9:00 PM à 9:30 PM
9:30 PM à 10:00 PM
10:00 PM à 10:30 PM
10:30 PM à 11:00 PM
11:00 PM à 11:30 PM
11:30 PM à 12:00 AM
12:00 AM à 12:30 AM
12:30 AM à 1:00 AM
1:00 AM à 1:30 AM
1:30 AM à 2:00 AM
2:00 AM à 2:30 AM
2:30 AM à 3:00 AM
3:00 AM à 3:30 AM
3:30 AM à 4:00 AM
4:00 AM à 4:30 AM
4:30 AM à 5:00 AM
5:00 AM à 5:30 AM
5:30 AM à 6:00 AM
6:00 AM à 6:30 AM
6:30 AM à 7:00 PM
7:00 PM à 7:30 PM
7:30 PM à 8:00 PM
8:00 PM à 8:30 PM
8:30 PM à 9:00 PM
9:00 PM à 9:30 PM
9:30 PM à 10:00 PM
10:00 PM à 10:30 PM
10:30 PM à 11:00 PM
11:00 PM à 11:30 PM
11:30 PM à 12:00 AM
12:00 AM à 12:30 AM
12:30 AM à 1:00 AM
1:00 AM à 1:30 AM
1:30 AM à 2:00 AM
2:00 AM à 2:30 AM
2:30 AM à 3:00 AM
3:00 AM à 3:30 AM
3:30 AM à 4:00 AM
4:00 AM à 4:30 AM
4:30 AM à 5:00 AM
5:00 AM à 5:30 AM
5:30 AM à 6:00 AM
6:00 AM à 6:30 AM
6:30 AM à 7:00 PM
7:00 PM à 7:30 PM
7:30 PM à 8:00 PM
8:00 PM à 8:30 PM
8:30 PM à 9:00 PM
9:00 PM à 9:30 PM
9:30 PM à 10:00 PM
10:00 PM à 10:30 PM
10:30 PM à 11:00 PM
11:00 PM à 11:30 PM
11:30 PM à 12:00 AM
12:00 AM à 12:30 AM
12:30 AM à 1:00 AM
1:00 AM à 1:30 AM
1:30 AM à 2:00 AM
2:00 AM à 2:30 AM
2:30 AM à 3:00 AM
3:00 AM à 3:30 AM
3:30 AM à 4:00 AM
4:00 AM à 4:30 AM
4:30 AM à 5:00 AM
5:00 AM à 5:30 AM
5:30 AM à 6:00 AM
6:00 AM à 6:30 AM
6:30 AM à 7:00 PM
7:00 PM à 7:30 PM
7:30 PM à 8:00 PM
8:00 PM à 8:30 PM
8:30 PM à 9:00 PM
9:00 PM à 9:30 PM
9:30 PM à 10:00 PM
10:00 PM à 10:30 PM
10:30 PM à 11:00 PM
11:00 PM à 11:30 PM
11:30 PM à 12:00 AM
12:00 AM à 12:30 AM
12:30 AM à 1:00 AM
1:00 AM à 1:30 AM
1:30 AM à 2:00 AM
2:00 AM à 2:30 AM
2:30 AM à 3:00 AM
3:00 AM à 3:30 AM
3:30 AM à 4:00 AM
4:00 AM à 4:30 AM
4:30 AM à 5:00 AM
5:00 AM à 5:30 AM
5:30 AM à 6:00 AM
6:00 AM à 6:30 AM
6:30 AM à 7:00 PM
7:00 PM à 7:30 PM
7:30 PM à 8:00 PM
8:00 PM à 8:30 PM
8:30 PM à 9:00 PM
9:00 PM à 9:30 PM
9:30 PM à 10:00 PM
10:00 PM à 10:30 PM
10:30 PM à 11:00 PM
11:00 PM à 11:30 PM
11:30 PM à 12:00 AM
12:00 AM à 12:30 AM
12:30 AM à 1:00 AM
1:00 AM à 1:30 AM
1:30 AM à 2:00 AM
2:00 AM à 2:30 AM
2:30 AM à 3:00 AM
3:00 AM à 3:30 AM
3:30 AM à 4:00 AM
4:00 AM à 4:30 AM
4:30 AM à 5:00 AM
5:00 AM à 5:30 AM
5:30 AM à 6:00 AM
6:00 AM à 6:30 AM
6:30 AM à 7:00 PM
7:00 PM à 7:30 PM
7:30 PM à 8:00 PM
8:00 PM à 8:30 PM
8:30 PM à 9:00 PM
9:00 PM à 9:30 PM
9:30 PM à 10:00 PM
10:00 PM à 10:30 PM
10:30 PM à 11:00 PM
11:00 PM à 11:30 PM
11:30 PM à 12:00 AM
12:00 AM à 12:30 AM
12:30 AM à 1:00 AM
1:00 AM à 1:30 AM
1:30 AM à 2:00 AM
2:00 AM à 2:30 AM
2:30 AM à 3:00 AM
3:00 AM à 3:30 AM
3:30 AM à 4:00 AM
4:00 AM à 4:30 AM
4:30 AM à 5:00 AM
5:00 AM à 5:30 AM
5:30 AM à 6:00 AM
6:00 AM à 6:30 AM
6:30 AM à